



# DÉLIBÉRATION

## du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Frédéric LEGRAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 septembre 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <del>25 SEP. 2023</del> Publiée le <del>26 SEP. 2023</del> Notifiée, le	
Délibération n°23.6.13	<b>URBANISME - BÂTIMENTS</b> <i>Conclusion d'un avenant n°3 au marché de MOE AXENERGIE – rénovation énergétique des bâtiments communaux – TR1</i>

Madame le Maire rappelle aux élus

- la décision n°49-2022 portant conclusion d'un contrat avec la société AXENERGIE pour la réalisation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de 5 bâtiments communaux pour un montant de 21 895€ H.T. (26 274€ TTC).
- La délibération n° 23.2.16 du 28 mars 2023 portant des missions complémentaires, notamment la reprise du réseau de chauffage de la salle de restauration à la Maison de l'Enfance et un diagnostic de faisabilité de la distribution sanitaire au phénix pour un montant de + 4 640€ HT (5 568€ TTC)
- La délibération avenant n°2 de ce jour portant sur la suppression de la reprise du chauffage de la salle de restauration à la Maison de l'Enfance et la reprise de la distribution sanitaire au Phénix = - 360€ HT (432€ TTC)

Elle expose aux élus qu'il convient également de notifier l'option de la mission EXE permettant la réalisation des travaux d'un montant de 4 350€ HT.

	+	-	Total HT
Marché initial			21 895 €
Avenant n°1 (DCM 28/03/23) la reprise du réseau de chauffage de la salle de restauration à la Maison de l'Enfance et un diagnostic de faisabilité de la distribution sanitaire au phénix	4 640 €		26 535 €
Avenant n°2 (DCM ce jour) suppression de la reprise du chauffage de la salle de restauration à la Maison de l'Enfance et ajout de la reprise de la distribution sanitaire Phénix	2 760 €	- 3 120€	26 175 €
Avenant n°3 (DCM ce jour) notification de l'option de la mission EXE	4 350 €		30 525 € Soit une augmentation globale de 39.42 % du marché initial

**Madame le Maire propose de valider cet avenant.**

***Après avoir entendu cet exposé,***

***Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;***

***Vu le Code de la commande publique ;***

***Vu la délibération du 9 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire ;***

***Vu la présentation au Bureau Municipal du 04 septembre 2023 ;***

***Considérant que l'avenant porte sur un montant supérieur à 10% du coût du marché.***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :***

► **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour notification de l'option de la phase EXE pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux avec AXENERGIE pour un montant de 4 350€ HT ;

**Le Maire,  
Nadine YOU**

**Frédéric LEGRAS  
Secrétaire de séance**

